



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

25 009 - Demande de crédit de CHF 6'980'000.- pour la 3^e phase de réhabilitation des Anciens abattoirs

Intervention de Carmen Brossard au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Jusqu'en 1832, les bouchers avaient leurs propres abattoirs, des « tueries », comme ils les nommaient avec élégance !

Dès 1832, les autorités communales et cantonales pensent à la construction d'abattoirs, principalement pour éviter tout risque sanitaire. Ces premiers abattoirs sont construits en 1841, au pied du « Chemin Blanc », à l'entrée de « La Combe des Moulins ».

Mais à la fin du XIX^e siècle, la population chaux-de-fonnière ayant quadruplé et les abattages sextuplés, l'on se rend vite compte qu'il faut un autre endroit. Les nouveaux abattoirs sont inaugurés le 27 septembre 1906, à leur emplacement actuel. On voyait grand, à l'époque !

En 1988, l'abattage en chute libre et la surcapacité croissante des lieux incitent la Ville à envisager la vente, d'autant qu'un industriel serait intéressé à y installer son activité horlogère, réhabilitant ainsi un patrimoine architectural par ailleurs en cours de classement par le Département cantonal des monuments et sites. Cet horloger renonce, heureusement pour nous !

En 1983, les abattoirs font l'objet d'un travail de diplôme d'un étudiant de l'EPFL qui prévoit d'en faire un centre culturel avec des galeries, des boutiques, des ateliers, des appartements, un restaurant, un musée consacré à Le Corbusier et une salle polyvalente. Cette friche industrielle fera d'ailleurs l'objet de plusieurs études, montrant ainsi le grand intérêt du lieu. Dès le début des années quatre-vingts, l'idée était donc dans l'air !

Après un premier crédit voté en 2017 permettant la réfection de la toiture et quelques travaux d'entretien, en 2021, le Conseil général se rend compte de l'énorme potentialité du lieu et votera un deuxième crédit réhabilitant une grande

partie du site ; en votant le troisième crédit demandé ce soir au travers du rapport soumis à notre Autorité, nous sommes à bout touchant !

En 2027, pour moins de quatorze millions, La Ville de La Chaux-de-Fonds pourra s'enorgueillir d'avoir un centre de congrès polyvalent et alternatif à haute valeur patrimoniale, unique dans la région et qui sera le centre névralgique de « Capitale culturelle suisse ». Pour mémoire, le Conseil général de la Ville de Neuchâtel vient de voter un crédit de près de quarante millions pour la transformation du « Collège latin » en centre culturel. Nous sommes donc en dessous des crédits votés par d'autres municipalités pour des projets équivalents, même si nous savons qu'une telle somme n'est pas anodine pour notre collectivité publique.

Nous remercions le Conseil communal pour ce troisième rapport, ainsi que tous les services qui y ont contribué, de près ou de loin. Celui-ci est d'une grande clarté, fort bien structuré et très bien documenté. Ce projet a d'ailleurs été accepté à l'unanimité lors de la Commission Infruen du 27 janvier 2025.

Nous saluons la création d'un restaurant qui ajoutera indéniablement encore plus d'attractivité, de dynamisme et de convivialité dans un quartier où il n'y a aucun établissement de ce type, et qui offrira également aux très nombreuses personnes travaillant, d'ici quelques années, au Centre Archives et Patrimoine, le CAP et aux futurs « Docks », une sympathique alternative au sandwich ou à la salade de la pause de midi. Le restaurant est assurément bien situé et évitera quelques trajets inutiles. Une petite remarque toutefois, « L'Allée centrale », « Les Frigos », « Les Petits animaux », cela sonne doux à nos oreilles mais peut-être devait-on trouver une autre appellation que « L'Écurie des Porcs » pour la brasserie. Pourquoi ne pas imaginer un concours ?

Vous l'aurez sans doute compris, Mesdames et Messieurs, notre groupe acceptera ce rapport à l'unanimité et s'opposera farouchement à la motion du PLR demandant la suppression du restaurant.

Nous souhaiterions tout de même des éclaircissements sur les points suivants :

1. Nous savons que « Les Abattoirs » ont assurément pris leur place pour l'organisation de concerts, de dîner de soutien ou de gala, de fêtes de Noël des entreprises de la région ; qu'en sera-t-il des réservations possibles de ces différents lieux pendant les travaux et pendant « La Chaux-de-Fonds, capitale culturelle suisse » ?

2. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les quatre restaurants appartenant à la Ville : « L'Union », « l'Amuse-Bar », « Les Mélèzes » et « Le Minigolf » ? Y a-t-il des difficultés liées à leur gérance ? Sont-ils rentables ?

« Commerce 120-126, de l'abattage à Capitale culturelle », cela pourrait presque devenir le titre d'une conférence.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe socialiste,
Carmen Brossard